

Note d'information fédérale

mai 2003 - n° 138

1 Présidence de la FFSA

Réunis le samedi 3 mai 2003 à Vichy, les représentants des ligues régionales de la FFSA ont élu Jean-Jacques Mulo Président de la fédération lors de l'assemblée générale convoquée pour cette élection.

2 Engagements pour le Critérium national 2003

Vous trouverez ci-joint en annexe la liste des rameuses et rameurs :

- retenus dans le collectif ayant participé au Championnat du monde senior 2002
- retenus dans les collectifs français junior A et senior A et B 2003
- appartenant à un Pôle France pour la saison en cours.

À ce titre, il ne peuvent participer à aucune épreuve du Critérium.

Il est rappelé que depuis cette année, les épreuves du deux de couple femme et quatre barré homme sont réservées aux rameuses ou rameurs n'ayant jamais été finalistes à un Championnat de France senior ou vainqueurs au Critérium national (Championnat sprint) depuis 1998. Attention, ces rameurs ne figurent pas nécessairement sur la liste jointe. Ils figureront sur une liste établie à cet effet et consultable sur le site internet de la FFSA à partir du mercredi 7 mai 2003 à 18h. Les clubs ne pourront pas valider sur le serveur FFSA l'engagement d'un équipage comprenant un athlète ayant obtenu ce niveau de performance.

Il est rappelé que d'autres épreuves sont également réservées à certaines catégories de rameurs (âge ou performance). Se reporter au document diffusé par la FFSA en début de saison "Réglementation des régates nationales 2003."

3 Championnat de France mer

Vous trouverez ci-joint une fiche d'information sur l'organisation du séjour proposée pour les participants au championnat de France à la mer qui se déroulera à Schoelcher en Martinique en novembre 2003.

Les réservations des séjours doivent être effectuées **avant le 15 juin 2003** auprès de la ligue de Martinique à l'aide du formulaire ci-joint.

Les engagements des équipes se font sur le serveur licence du club selon la procédure habituelle.

4 Manifestations nationales 2004

La date limite de réception des dossiers de candidature à l'organisation d'une manifestation nationale en 2004 est fixée au **vendredi 6 juin 2003**. Pour tout renseignement, prendre contact avec la FFSA.

5 Formation professionnelle

Le dispositif de formation professionnelle pour l'aviron change. La formation préparatoire au Brevet d'état 1^e degré Aviron n'existe plus, tout comme le certificat de réqualification.

Les salariés des clubs, non titulaires du Brevet d'état, doivent maintenant passer le Brevet Professionnel des activités nautiques.

Pendant toute la durée de leur formation, ils sont désormais stagiaires de la formation professionnelle et peuvent encadrer légalement sous l'autorité d'un tuteur.

En fonction des acquis du candidat et des besoins en encadrement de la structure, différentes mentions peuvent être préparées :

- Mention monovalente « **aviron** », pour encadrer sur tous types de bateaux, pour tous publics, et sur tous milieux,
- Mention plurivalente « **aviron d'initiation et de découverte** », pour encadrer les activités de découverte et d'initiation de l'aviron sur tous types de bateaux, pour tous publics, sur des plans d'eau calmes, abrités et délimités,
- Mention plurivalente « **aviron de mer** », pour encadrer sur des bateaux utilisables en mer pour tous publics, sur le milieu marin.

Une seule formation de la mention monovalente **aviron** est programmée en 2003-2005. Formation au CREPS d'Auvergne d'environ 700 heures réparties sur 20 semaines de septembre 2003 à

mars 2005. Vous trouverez ci-joint une fiche de présentation de cette formation.

Des formations préparant aux mentions plurivalentes sont programmées en 2003 :

- **Aviron de mer** : CREPS des Pays de la Loire et CREPS de Bretagne,

- **Aviron d'initiation et de découverte** : CREPS des Pays de la Loire et CREPS d'Auvergne.

Ces formations concernent surtout les personnes déjà titulaires d'un Brevet d'état d'une autre discipline nautique.

De nombreux dispositifs d'aide à l'emploi existent. Pour tout renseignement, contactez le service formation de la FFSA.

Important : Les candidats doivent posséder tous les pré-requis exigés au moment de leur inscription.

6 Vente de matériel par la FFSA

Vous trouverez ci-joint la liste du matériel "réformé" mis en vente par la FFSA. Les clubs intéressés doivent adresser à la FFSA un courrier de candidature accompagné d'un chèque du montant du prix d'achat avant le lundi 9 juin à midi.

Pour tout renseignement, s'adresser à Jean-Paul FAIN à la FFSA.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON
17 bd de la Marne - 94736 Nogent sur Marne Cedex
www.avironfrance.asso.fr - e-mail : ffsa@avironfrance.asso.fr
Tél. : 01 45 14 26 40 – Fax : 01 48 75 78 75